



Dossier égaré pour paiement 4x sans frais

Par **jeremy**, le **13/10/2009** à **13:12**

Bonjour,

Nous avons acheté en juin 2009 un salon de jardin chez x que nous avons décidé de régler en 4x sans frais, le premier règlement étant par carte bancaire, et les trois autres par prélèvement automatique (rib fourni).

Depuis nous n'avons eu aucun prélèvement de fait. x nous a contacté en debut de semaine pour informer de la perte du dossier, qu'ils en ont monté un autre, et nous demande de passer pour le signer.

Nous voulions simplement savoir si légalement nous pouvions refuser d'établir un nouveau dossier et par la même occasion refuser de payer étant donné que l'erreur vient de chez eux.
Merci

Par **jeetendra**, le **13/10/2009** à **13:20**

bonjour, j'ai supprimé le nom de l'entreprise (confidentialité oblige), j'ai du mal à vous comprendre, pourquoi vous refuserez de payer, d'établir un nouveau dossier, [fluo] la prestation a bien été exécutée par votre vendeur, [/fluo] la perte du dossier ne supprime pas son droit à être payé, réglé, cordialement.